

Bruxelles, le 24 mars 2026  
(OR. en)

7495/26

FIN 441

### NOTE POINT "I"

---

Origine: Comité budgétaire  
Destinataire: Comité des représentants permanents

---

Objet: État prévisionnel des dépenses et des recettes pour l'exercice 2027  
(section II - Conseil européen et Conseil)

- *Approbation*
  - *Approbation d'une lettre*
- 

1. Le 18 mars 2026, le Secrétariat général du Conseil a transmis au Comité budgétaire le projet d'état prévisionnel des dépenses et des recettes pour l'exercice 2027 (section II - Conseil européen et Conseil), qui figure dans le document 7477/1/26 REV 1.
2. Le Comité budgétaire a examiné le projet précité lors de sa réunion du 23 mars 2026.
3. Il a décidé de revoir l'état prévisionnel susmentionné à un stade ultérieur, lorsqu'il préparera l'adoption de la position du Conseil sur le projet de budget pour 2027. Un projet de déclaration figure à l'ANNEXE 1.

4. À l'issue de son examen, le Comité budgétaire est convenu de suggérer au Comité des représentants permanents:
- d'approuver l'état prévisionnel des dépenses et des recettes pour l'exercice 2027 (section II - Conseil européen et Conseil) qui figure dans le document 7477/1/26 REV 1;
  - d'inscrire à son procès-verbal le projet de déclaration qui figure à l'ANNEXE 1;
  - d'approuver le projet de lettre à la Commission qui figure à l'ANNEXE 2.
-

**PROJET DE DÉCLARATION DU CONSEIL À INSCRIRE AU PROCÈS-VERBAL  
DE LA RÉUNION DU COREPER**

"L'établissement de l'état prévisionnel des dépenses et des recettes du Conseil européen et du Conseil pour l'exercice 2027, qui sera inclus dans le projet de budget présenté par la Commission conformément à l'article 314, paragraphe 1, du TFUE, est sans préjudice de la position du Conseil sur le projet de budget du Conseil européen et du Conseil qui doit être adopté conformément à l'article 314, paragraphe 3, du TFUE. Le Conseil reverra cet état prévisionnel lors de l'adoption de sa position, en tenant compte notamment d'éventuels éléments nouveaux survenus après son établissement et de l'approche horizontale concernant les dépenses administratives des institutions."

---

**PROJET DE LETTRE**

du : Président du Comité des représentants permanents

à la : Présidente de la Commission

Madame la Présidente,

Le Comité des représentants permanents a approuvé ce jour l'état prévisionnel des dépenses et des recettes pour l'exercice 2027 (section II - Conseil européen et Conseil)<sup>1</sup>, en vue de son inclusion dans le projet de budget pour 2027.

(Formule de politesse)

---

---

<sup>1</sup> Document 7477/1/26 REV 1.